



# MAIRIE DE PERLY-CERTOUX

INFORMATIONS OFFICIELLES – NOVEMBRE 2023



Route de Certoux 51 - 1258 Perly-Certoux - tél. 022 721 02 50 - fax : 022 721 02 51  
e-mail : [info@perly-certoux.ch](mailto:info@perly-certoux.ch) - site internet : [www.perly-certoux.ch](http://www.perly-certoux.ch)



## Horaire d'ouverture de la Mairie:

**lundi et mercredi 8h30-12h00/14h00-18h00 – mardi 9h-12h00 - jeudi et vendredi 8h30-12h00**

En dehors de ces heures, le secrétariat est ouvert sur rendez-vous.



**Police municipale :** Ch. des Vuattes 1 - 1228 Plan-Les-Ouates, accueil téléphonique au 022 884 64 50 de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30  
Réception ouverte lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h et mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (ou sur rendez-vous)

**Police cantonale :** poste de Carouge, rue de la Fontenette 18 – 1227 Carouge 13  
téléphone : 022 427 66 00  
**en cas d'urgence, la police répond 24 heures sur 24 au n° 117.**



**Relais social communal Caritas:** tél. 022 721 02 66 / **Pro Senectute (si AVS uniquement):** Tél. 022 807 05 65

## PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

**Jeudi 16 novembre et 14 décembre 2023**

Les séances ont lieu dans la salle du Conseil municipal, à 20 heures, au 2<sup>e</sup> étage de la mairie (51, route de Certoux). Elles sont publiques. Des échanges informels avec l'exécutif et les membres du Conseil municipal peuvent avoir lieu à l'issue de chaque séance.

L'ordre du jour est affiché dans les vitrines officielles et publié sur le site internet de la commune.

## DÉCISIONS/DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

### Lors de sa séance du 21 septembre, le Conseil municipal a

- ✓ **Procédé à l'assermentation** de Mme Gaëlle Giuntini-Favre comme conseillère municipale (La Devise) en remplacement de Mme Jennifer Meier (La Devise), démissionnaire.
- ✓ **Décidé**, par 17 voix « pour », soit à l'unanimité des personnes présentes, de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 21 juin 2023 relative à l'octroi en 2024, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de CHF 5'000.- à chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition.
- ✓ **Décidé**, par 17 voix « pour », soit à l'unanimité des personnes présentes, de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 21 juin 2023 relative à l'augmentation en 2024 de l'enveloppe à CHF 760'000.- pour le financement du Bibliobus par le biais du Fonds intercommunal.
- ✓ **Décidé**, par 17 voix « pour », soit à l'unanimité des personnes présentes, de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 21 juin 2023 relative au financement, en 2024, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses, pour un montant de CHF 1'500'000.-, soit une augmentation de CHF 500'000.-.
- ✓ **Décidé**, par 17 voix « pour », soit à l'unanimité des personnes présentes, de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 21 juin 2023 relative à la reconduction, en 2024, de la dépense d'investissements informatiques intercommunaux pour un montant de CHF 1'000'000.-, destiné à financer :

- les infrastructures et les réseaux existants pour un montant de CHF 500'000.-
  - les applicatifs communaux du Service intercommunal d'informatique pour un montant de CHF 500'000.-
- ✓ **Décidé**, par 17 voix « pour », soit à l'unanimité des personnes présentes, de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 21 juin 2023 relative au maintien en 2024, de la participation du Fonds intercommunal, aux charges de fonctionnement du Groupe Intercommunal pour l'Animation Parascolaire (GIAP), pour un montant de CHF 7'400'000.-.
  - ✓ **Décidé**, par 17 voix « pour », soit à l'unanimité des personnes présentes, de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 21 juin 2023 relative à la prorogation, en 2024, de la subvention annuelle octroyée par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève en faveur du Grand-Théâtre pour un montant de CHF 2'500'000.-.
  - ✓ **Décidé**, par 17 voix « pour », soit à l'unanimité des personnes présentes, de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 21 juin 2023 relative à l'octroi d'un dépassement de CHF 41'945.- de l'enveloppe culturelle 2023.
  - ✓ **Elu**, par dix-sept voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, Mme Giuntini-Favre aux commissions « Route et Ecoulement des eaux » ainsi que « Enfance et Jeunesse ».
  - ✓ **Elu**, par dix-sept voix « pour », soit à l'unanimité des personnes présentes, Mme Giuntini-Favre à la commission des Finances, en remplacement de M. Cheyroux.
  - ✓ **Approuvé**, par dix-sept voix « pour », soit à l'unanimité des personnes présentes, le rapport de la commission des affaires sociales 2023 concernant les subventions aux associations selon le budget 2023.
  - ✓ **Approuvé**, par dix-sept voix « pour », soit à l'unanimité des personnes présentes, le rapport de la commission des affaires sociales 2023 octroyant un soutien d'urgence pour le Maroc.

SEULE LA VERSION INTEGRALE DU PROCES-VERBAL FAIT FOI

\*\*\*

Le procès-verbal complet de chaque séance peut être lu sur le site internet de la commune  
([www.perly-certoux.ch](http://www.perly-certoux.ch) > Politique > Conseil municipal > Séances

## ACTUALITES COMMUNALES

### SPORT POUR TOUS

L'action **Sport pour tous** démarre le dimanche 12 novembre 2023, à Perly-Certoux.

Il s'agit d'une prestation gratuite et ouverte aux jeunes, fille ou garçon (mais le foot ayant l'avantage, les filles devront aimer ce sport), qui ont entre 15 ans et 25 ans. Ils peuvent venir faire du sport chaque dimanche jusqu'aux vacances de Pâques en principe, dans la salle omnisports de l'école de Perly-Certoux, sous l'égide des TSHM (Travailleurs sociaux hors-murs) de la FASe.

L'esprit se veut cool et non compétitif, même si les matches sont parfois bien animés ! L'ambiance est décontractée et conviviale et bénéficie d'un encadrement.

Tous les dimanches de novembre à avril (excepté lors des vacances scolaires), de 15h à 17h, salle Omnisports (sous le parking des usagers de l'école, accès par l'escalier ou la rampe à droite du parking, côté école).

Organisation : TSHM B2P, à découvrir sur <https://tshmb2p.ch/>

### BESOIN D'AIDE POUR RESOUDRE DES DIFFICULTES FINANCIERES, ADMINISTRATIVES ?

**Caritas** est mandaté par la commune pour apporter toute aide sociale à ses habitants. En cas de besoin, pour tous types de difficultés (aide au désendettement, démarches administratives), elle est à votre disposition sur simple appel tél. au 022 721 02 66.

Pour les personnes en âge AVS, **Pro Senectute Genève** apporte aussi une aide sociale au tél. 022 807 05 65.

## CARTES CFF : FIN DE LA VENTE A LA MAIRIE DES 2024

**Le Conseil administratif de Perly-Certoux a renoncé à demander l'adhésion de la commune au nouveau système de vente des cartes CFF imposé dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024 par les CFF.**

Ainsi, les habitants qui souhaitent bénéficier d'une « carte journalière dégriffée Commune » devront la commander directement sur le site internet des CFF (ou l'app de vente de billets des CFF) et la retirer dans n'importe quelle autre commune membre du système s'ils la souhaitent sur papier.

Les nouvelles « cartes dégriffées communes » sont à deux prix, CHF 32.- avec demi-tarif et CHF 52.- tarif plein, moins intéressants que l'actuel système, et peuvent être téléchargées sur un smartphone ou retirées au guichet d'une mairie membre si on les souhaite sur papier.

Le 1<sup>er</sup> jour de vente est fixé au 11 décembre 2023 pour un premier voyage le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Information : [www.cff.ch](http://www.cff.ch), Abonnements et billets, OU sur un moteur de recherche, chercher *Carte journalière dégriffée commune*.

## OUVERTURE DE TRANSPORTS CROIX-ROUGE

**La Croix-Rouge genevoise a le plaisir d'annoncer l'ouverture de Transports Croix-Rouge. Ce nouveau service propose une solution de transport, que ce soit pour rendre visite à un parent, aller chez le coiffeur, participer à un évènement culturel ou se rendre à un rendez-vous médical.**

**Pour qui ?** Personnes à l'âge de la retraite, à mobilité réduite, résidentes à domicile. Nous n'effectuons pas de transport avec des chaises roulantes.

**Un accompagnement de porte à porte :** Les conducteurs-trices bénévoles accompagnent de la porte du domicile à la porte de la destination. Ils-elles vous attendent pendant votre rendez-vous et vous reconduisent à votre domicile.

**Quand ?** Les transports s'effectuent du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 (exceptionnellement soirs ou samedi/dimanche), avec une réservation de 48 heures à l'avance.

**Où et combien ?** Dans tout le canton de Genève.

Trajet aller TTC : CHF 5.40

Trajet aller-retour TTC : CHF 10.80 - En cas de difficulté financière, une aide peut être apportée.

**Comment ?** Pour commander une course, il suffit de contacter par téléphone ou e-mail la Croix-Rouge genevoise. Elle cherchera un-e conducteur-trice bénévole disponible le plus rapidement possible (généralement minimum 48 heures de délai), qui vient vous chercher, avec son propre véhicule, pour vous mener à bon port.

Vous payez, sur facture, une indemnité pour les frais kilométriques ainsi que d'éventuels frais de parking ou d'attente.

### Contact

Transports Croix-Rouge

Permanence téléphonique lundi, mardi, jeudi et vendredi de 08h30 à 12h30

Tél. 022 304 04 81

E-mail : [transports@croix-rouge-ge.ch](mailto:transports@croix-rouge-ge.ch)

## POUR SENIORS : SEJOUR DE NOËL A LA NOUVELLE ROSERAIE

**Envie de vous évader pour les fêtes ? Venez passer un séjour de Noël à la Nouvelle Roseraie !**

Deux semaines ont encore quelques places disponibles :

Du 13 au 20 décembre et/ou du 20 au 27 décembre. Une ambiance chaleureuse et festive vous attend pour finir l'année en beauté.

Au programme : marché de Noël, visites culturelles, apéritif en musique, repas festif et bien d'autres activités.

Pour plus de renseignements et vous inscrire, contactez le secrétariat de la Nouvelle Roseraie au 022 420 42 90 ou [vacanceseniors@hospicegeneral.ch](mailto:vacanceseniors@hospicegeneral.ch)

# ENVIRONNEMENT 2023

## LEVÉE DES DÉCHETS – LES PROCHAINES DATES



### levées des déchets encombrants

(électroménager exclu)

**samedi 4 novembre**

**merci de déposer vos déchets  
la veille à l'endroit prévu.**

Levées exceptionnelles sur appel:  
tél. 022 777 17 74



### levée des déchets verts de jardin

chaque lundi



### levées de verre

**mardi 28 novembre**



### levées de papier et carton

**mardi 14 et 28 novembre**

*Attention ! Le papier souillé (p. ex. carton à pizza)  
doit être jeté dans les ordures ménagères*



### levée des déchets de cuisine

chaque jeudi

**lorsqu'une levée hebdomadaire tombe un jour  
férié, elle est reportée au lendemain.**

**Le dépliant des levées contient toutes les levées 2023 et le plan des écopoints sur la commune.**

## QUELQUES IDEES REÇUES (ET FAUSSES) SUR LE TRI DES DÉCHETS

Certains mythes ont la vie dure et peuvent démotiver les bons comportements en matière de déchets. En voici deux, repris du site internet [dechets.ge.ch](http://dechets.ge.ch) :

### 1. "Ça ne sert à rien de trier, de toute façon les éboueurs mélangent tout."

Non, les communes n'ont aucun intérêt à mettre en place des infrastructures de tri et des tournées de levées spécifiques coûteuses pour tout mélanger à la fin ! D'autant plus que les communes retirent un bénéfice de la revente des fractions recyclables, comme le papier, le verre ou le PET, alors qu'elles doivent payer pour l'incinération...

### 2. "Pas la peine d'utiliser un sac compostable pour les déchets de cuisine, de toutes façons les sacs sont retirés avant le traitement."

Non ! Les déchets de cuisine des ménages sont dirigés vers le centre de compostage-méthanisation de Châtillon. A l'entrée du méthaniseur, les déchets sont broyés et grossièrement triés afin de retirer les gros indésirables. Il n'y a pas de processus d'ouverture et de retrait des sacs, ni de déballage d'aliments. Ainsi, si l'on utilise un sac non compostable ou si l'on introduit des déchets non conformes, des résidus de ces produits vont se retrouver dans le compost final et le contaminer, pour contaminer, in fine, la terre des agriculteurs. Voilà pourquoi le sac compostable est absolument indispensable à la collecte des déchets de cuisine.

**Rappel** : tout **objet encombrant** qui rentre dans une voiture doit être apporté par vos soins à l'**ESREC** de votre choix, dont voici les adresses et l'horaire d'hiver, de **novembre à février** :

Lundi : toujours fermé (fériés compris)

Mardi au vendredi ouvert: 14h à 17h

**Samedi et dimanche ouverts**: 10h à 17h

Jours fériés en semaine (ma-ve) ouverts: 10h à 17h

## ESREC : ESPACES DE RÉCUPÉRATION CANTONAUX

<https://www.ge.ch/demarches/vivre-dans-canton/tri-dechets>

### Site de Châtillon, Bernex

Chemin des communaux 40  
1233 Bernex

### La Praille, Carouge

Avenue de la Praille 47a  
1227 Carouge

### Les Chânets, Bellevue

Chemin des Chânets  
1293 Bellevue